

BULLETIN D'INFORMATION



DANS CE NUMÉRO

À LA UNE : DEUX NOUVEAUX
PROTOCOLES D'ENTENTE DE
COLLABORATION

INDEXATION DES FRAIS

BASE DE DONNÉES

UNE NOUVELLE APPROCHE

REVUE VECTEUR

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

AMÉLIORATION CONTINUE

OUTILS, RAPPEL ET PLUS

Vous recevez aujourd'hui le sixième bulletin d'information Traces Québec. Ce bulletin d'information vous est envoyé, car vous êtes inscrit comme utilisateur dans le système gouvernemental de traçabilité des sols contaminés Traces Québec. Pour ne plus recevoir cette publication, veuillez en faire la demande au Service à la clientèle à l'adresse courriel : info@attestra.com.

Attestra

Québec 

DEUX NOUVEAUX PROTOCOLES D'ENTENTE DE COLLABORATION

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs continue de mettre en place des actions structurantes afin de combattre plus efficacement la criminalité environnementale dans le secteur des sols contaminés. Les actes illégaux sont malheureusement de plus en plus lucratifs pour les contrevenants et dommageables pour l'environnement. C'est pourquoi le Ministère optimise et élabore de nouvelles stratégies d'intervention dans des dossiers pouvant impliquer des individus de mieux en mieux organisés.

C'est dans cette optique que le Ministère a annoncé, en octobre dernier, la signature d'un protocole d'entente de collaboration avec l'Autorité des marchés publics (AMP) pour mieux encadrer les intervenants impliqués, notamment, dans la gestion des sols contaminés. L'AMP joue un rôle crucial de surveillance des marchés publics et s'assure de l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec. Elle a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics et elle est responsable du Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. En mettant en commun leurs expertises et en partageant des renseignements, par exemple, sur des entreprises liées au crime organisé, le Contrôle environnemental du Ministère et l'AMP s'assurent de lutter plus efficacement contre les stratagèmes frauduleux dans l'industrie des sols contaminés et des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Suite à la page 2 →

← Suite de la page 1

Un protocole d'entente de collaboration a également été signé, en juillet dernier, entre le Contrôle environnemental du Ministère et le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), qui coordonne l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Cette entente permettra aux deux organisations de partager plus agilement les renseignements dont elles disposent et de mettre en commun les expertises.

Ces partenariats s'ajoutent aux actions réalisées par le Ministère pour mieux prévenir et sanctionner les infractions environnementales, et de s'attaquer plus agilement à la criminalité en matière d'environnement.

INDEXATION DES FRAIS DE TRAÇABILITÉ ET DES REDEVANCES POUR LES SOLS CONTAMINÉS

Les frais de traçabilité et les frais de redevances ont été indexés au 1^{er} janvier 2025 :

- Les frais de traçabilité sont maintenant de 2,29 \$ par tonne métrique de sols contaminés;
- Les frais de redevances sont maintenant de 11,33 \$ par tonne métrique de sols contaminés. Dans le cas où les sols contaminés sont reçus dans un centre de traitement ou de transfert de sols contaminés au Québec, les redevances exigibles demeurent à 5 \$ par tonne métrique de sols contaminés.

RAPPEL

Conformément au [Règlement concernant les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés](#), les frais sont exigibles du propriétaire des sols contaminés excavés, ou du maître d'ouvrage d'excavation de sols contaminés sur une infrastructure linéaire ou, si des sols sont excavés à la suite d'un rejet accidentel de matières dangereuses, du responsable de ce rejet.

Les noms de propriétaires, de maîtres d'ouvrage ou de responsables de rejet ainsi que les lieux récepteurs visés, ne peuvent pas être modifiés sur les factures émises par le Ministère. Cependant, les factures peuvent être payées par une tierce personne, selon ce qui est convenu entre les parties prenantes.

BASE DE DONNÉES

Nous débuterons prochainement le nettoyage de la base de données dans le but d'assurer la qualité, l'intégrité et la pertinence des informations stockées. Cela inclura des actions comme la suppression ou la fusion des comptes doublons, la correction des erreurs détectées ainsi que l'uniformisation des formats de données. Au cours de cette opération, les administrateurs de compte pourraient être contactés.

Certaines informations seront corrigées automatiquement par le système, ce qui permettra d'optimiser le processus et d'assurer la mise à jour des données sans nécessiter d'interventions manuelles. Par exemple, nous pourrions modifier des informations comme la région administrative d'un projet ou standardiser le format d'une adresse. En tant qu'administrateurs de compte, si vous avez identifié un doublon de votre compte, nous vous invitons à communiquer avec notre Service à la clientèle.



UNE NOUVELLE APPROCHE DANS LE CONTRÔLE DES SOLS CONTAMINÉS

Au cours des dernières années, plusieurs actions de surveillance ont été entreprises par le Ministère afin de détecter davantage d'activités illégales dans le secteur des sols contaminés.

L'opération **TONKA**, réalisée en octobre dernier, a permis d'aller à la rencontre des compagnies de transport de sols et des équipes travaillant sur des chantiers générateurs de sols dans les régions de Montréal et Laval. Les inspecteurs en environnement ont procédé au contrôle des sols transportés, ont vérifié la conformité des activités et se sont assurés du respect des normes d'utilisation inscrites dans l'application [Traces Québec](#).

Cette nouvelle approche auprès des transporteurs permet de lutter contre la fraude en analysant sur place les chargements des camions à l'aide d'un laboratoire mobile qui permet désormais d'obtenir des résultats en moins de 30 minutes.

Les inspecteurs ont intercepté un total de 14 camions afin de vérifier la conformité des sols qu'ils transportaient. À la suite de l'opération, six camions ont été jugés conformes, et des vérifications plus approfondies se sont poursuivies pour les huit autres. Au total, quatre avis de non-conformité (ANC) ont été transmis pour des manquements constatés relativement à des sols transportés.

Lors de l'opération, le journaliste Yves Poirier, de TVA, a été invité à assister au travail des équipes du Ministère, et un reportage a été diffusé en ligne. Vous pouvez le visionner [sur le site Web de TVA Nouvelles](#).

Le Ministère tient à remercier tous les transporteurs et les partenaires qui ont collaboré à cette opération d'envergure!

REVUE VECTEUR

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Nous sommes heureux de vous informer que l'article intitulé **Traçabilité des sols contaminés – Un concept devenu réalité** a récemment été publié dans la revue [Vecteur Environnement](#).



Crédit : Réseau Environnement

Rédigé par Ghislain Vallée, conseiller en environnement chez Attestra, ce texte brosse un portrait du projet pilote de l'ancienne cour de voirie d'Outremont réalisé à l'aide du tout premier système de traçabilité de sols contaminés, avant l'arrivée du système gouvernemental. Des données statistiques sur le système gouvernemental, comme le nombre de projets réalisés, le tonnage tracé selon la plage de contamination et la provenance y sont également présentées.

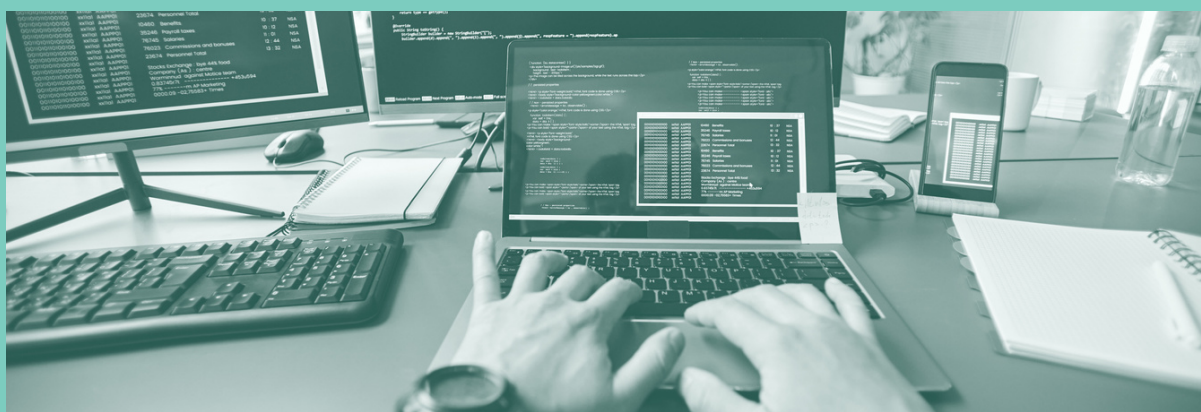
Nous vous invitons à consulter cet article dans le numéro de septembre 2024.

PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis sa mise en service, **Traces Québec** est en processus d'amélioration continue. Vous remarquerez des ajustements concernant tant les fonctionnalités que l'affichage des informations. Ces modifications ont pour objectif d'optimiser l'efficacité du système, de rendre son utilisation plus conviviale, et d'accélérer le traitement des données, tant sur les versions mobiles que Web.



Voici quelques-unes des améliorations réalisées ou à venir en début d'année 2025.



AMÉLIORATIONS RÉCENTES

- Modification des contaminants et la plage de contaminations par le lieu récepteur
- Ajout de la possibilité d'annuler un bordereau de suivi « En route »
- Ajout de la possibilité d'annuler le refus d'un bordereau de suivi par le lieu récepteur
- Ajout de filtres aux applications mobiles pour diminuer le temps de réponse à la suite d'une requête
- Ajout des numéros de contrat/autorisation lors de l'invitation d'un lieu récepteur
- Ajout d'un préposé au bordereau pour les mouvements de sols des lieux récepteurs
- Ajout d'information dans certains courriels transmis par **Traces Québec**

AMÉLIORATIONS PRÉVUES EN 2025

Plusieurs améliorations sont prévues en 2025, par exemple :

- Ajout de la possibilité de fermer un compte ou un lieu récepteur
- Ajout de filtres automatiques pour alléger l'affichage des bordereaux et projets
- Mise en place d'un archivage des données
- Modification de l'affichage des factures
- Exécution d'un nettoyage de la base de données
- Et bien d'autres

APPLICATIONS MOBILES

Pour vous assurer d'accéder aux versions à jour de vos applications mobiles, nous vous recommandons de vous déconnecter de ces applications à la fin de chaque journée de travail.

Nous vous invitons également à continuer de nous faire part de vos commentaires via [notre portail en ligne de gestion des demandes](#).



OUTILS DE FORMATION

Afin d'aider les utilisateurs de **Traces Québec** et **Traces Québec Transport** à tirer profit de ces nouvelles plateformes, plusieurs guides de l'utilisateur et tutoriels sont disponibles. Pour en savoir plus, visitez le site Web d'Attestra, à la page [Guides de l'utilisateur et tutoriels](#).

Des formations personnalisées sont également disponibles sur demande.



RAPPEL DES ACTIONS REQUISES POUR LES TRANSPORTEURS

POUR LES PROJETS DE >200 TM

1. **Avant d'arriver sur le chantier**, les camionneurs doivent télécharger l'application mobile **Traces Québec Transport** sur leurs téléphones.
2. **Sur le chantier**, les camionneurs doivent :
 - **S'informer des matériaux qui seront ajoutés dans leur camion** en discutant avec le préposé de chantier ou en vérifiant l'information inscrite sur le bordereau papier qui leur sera remis.
 - **Ouvrir l'application Traces Québec Transport et sélectionner le bordereau dans l'application**, dans le cas où des sols contaminés sont chargés dans leur camion.
 - **Confirmer** la prise en charge du bordereau de suivi **avant de quitter le site de chargement des sols contaminés**.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE TRACES QUÉBEC OU SOUHAITEZ OBTENIR DU SOUTIEN TECHNIQUE? CONTACTEZ-NOUS

Téléphone : **1 866 270-4319**

Portail : <http://soutien-tracesquebec.attestra.com>

Site Web : attestra.com

555, boul. Roland-Therrien, bureau 050, Longueuil (Québec) Canada J4H 4E8